

# Les Infos de Base

Mercredi 19 septembre 2012  
volume 15, numéro 38  
ISSN 1492-0670



## État de la publication

### Dans ce numéro

1

#### État de la publication

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*

Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour via Internet des infobases

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 38 du 19 septembre 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 20 septembre 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 38 du 19 septembre 2012, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 37 du 15 septembre 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 4 octobre 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 35 du 29 août 2012, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 34 du 25 août 2012.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2012.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 30 août 2012 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, n° 19 du 12 septembre 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 septembre 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 19 du 12 septembre 2012.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 12 septembre 2012 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2012.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour au 24 août 2012.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour au 24 août 2012 et contient maintenant 8 982 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour au 17 décembre 2011.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour au 17 décembre 2011.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour au 17 décembre 2011.

## Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Code des professions*, L.R.Q., c. **C-26**, aa. 27, 27.2, 36, 37, 37.1, 38, 39.2, 39.4, 182.1, 182.2, ann. I.

*Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*, L.Q. 2009, c. 28, aa. 1-10, 12.

*Loi sur les infirmières et les infirmiers*, L.R.Q., c. **I-8**, aa. 14, 36.

*Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*, L.Q. 2009, c. 28, aa. 13, 14.

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

Loi médicale, L.R.Q., c. **M-9**, a. 31.

*Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*, L.Q. 2009, c. 28, a. 15.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur la formation continue des membres de l'Ordre des audioprothésistes du Québec*, [R.R.Q., c. **A-33**, r. 7], aa. 3, 5-8.1, 11, 13-16.

*Règlement modifiant le Règlement sur la formation continue des membres de l'Ordre des audioprothésistes du Québec*, Décision du 05-09-12, (2012) 144 G.O. 2, 4537, aa. 1-11.

*Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des audioprothésistes du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelle*, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 05-09-12, (2012) 144 G.O. 2, 4537], nouveau.

*Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec*, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 05-09-12, (2012) 144 G.O. 2, 4540], nouveau.

*Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des géologues du Québec*, [R.R.Q., c. **G-1.01**, r. 5], remplacé.

*Règlement sur la tenue des dossiers et des bureaux et sur la cessation d'exercice des géologues*, Décision du 05-09-12, (2012) 144 G.O. 2, 4542, a. 31.

*Règlement sur la tenue des dossiers et des bureaux et sur la cessation d'exercice des géologues*, [R.R.Q., c. **G-1.01**, Décision du 05-09-12, (2012) 144 G.O. 2, 4542], nouveau.

*Règlement sur les normes d'équivalence des diplômes délivrés par les établissements d'enseignement hors du*

*Québec aux fins de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec*, [R.R.Q., c. **I-10**, r. 9], remplacé.

*Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec*, Décision du 05-09-12, (2012) 144 G.O. 2, 4540, a. 10.

*Règlement sur l'attribution des logements à loyer modique*, [R.R.Q., c. **S-8**, r. 1], ann. 1-3.

*Avis d'indexation*, Avis, (2012) 144 G.O. 1, 1081.

*Décret concernant les conditions et cadre administratif du Programme Allocation-logement en faveur des personnes âgées et des familles*, [R.R.Q., c. **S-8**, D. 1187-99 du 20-10-99, (1999) 131 G.O. 2, 5548], annexe.

*Modifications au Programme Allocation-logement en faveur des personnes âgées et des familles*, D. 812-2012 du 01-08-12, (2012) 144 G.O. 2, 4286, a. 1.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

*Loi sur les armes à feu*, L.C. **1995, ch. 39**.

*Règlement sur les droits applicables aux armes à feu*, DORS/98-204, aa. 2.2, 4, 6.

*Règlement modifiant le Règlement sur les droits applicables aux armes à feu*, DORS/2012-101 du 11-05-12, (2012) 146 Gaz. Can. II, 1247, aa. 1 (partie), 2, 3.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Période de recrutement pour le projet-pilote de mise à jour de nos infobases via l'Internet

Nous étudions actuellement un nouveau mode de mise à jour par l'Internet de

notre collection utilisée en mode client/serveur (sur DVD).

Nous allons tester l'outil de nimbo-informatique **Wuala** pour livrer chez vous les infobases.

Ce mode de mise à jour permettra de livrer sur chacun des PC/serveur de nos clients des mises à jour quotidiennes sans aucune manipulation de DVD. Vous pourrez donc bénéficier d'une mise à jour plus fréquente, ce qui n'aurait pas été réalisable avec le mode de livraison « DVD par la poste », ainsi que d'une garantie que la mise à jour est installée aussitôt qu'elle devient disponible et non pas quand les gens de la technologie ont le temps de la faire.

Ceux qui sont intéressés peuvent nous contacter par téléphone au 514/893-2526 ou par courriel à l'adresse [projetpilote@gaudet.qc.ca](mailto:projetpilote@gaudet.qc.ca) pour participer au projet-pilote.